

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 juillet 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

PROPOSITION D'ÉTUDE DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES À UNE
PROCHAINE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que le rapport récent de l'Organisation pour la coopération et le développement économique annonce que l'avenir économique sera sombre tout au moins jusqu'à la mi-juin 1978, mais plus précisément que le niveau des investissements commerciaux restera faible, que le produit national brut n'augmentera que de 3 p. 100 environ, que le taux de chômage va demeurer élevé et que le taux d'inflation va se maintenir à un haut niveau, et étant donné que ce rapport de l'OCDE prédit que le rétablissement économique pourrait s'accélérer au cours du premier semestre de 1978, pourvu évidemment que le revenu disponible réel et la consommation des particuliers augmentent, je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan):

Que le premier ministre convoque immédiatement une conférence des premiers ministres pour discuter tout particulièrement des problèmes de la croissance réelle, de l'inflation et du chômage élevé, et qu'il veuille aussitôt que possible par la suite à ce qu'un nouveau budget soit présenté qui prévoit au moins des dégrèvements fiscaux pour les petits et moyens salariés.

M. l'Orateur: A l'ordre. La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paproski: Jim la Jungle Trudeau a dit non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROPOSITION D'UN ENDROIT POUR LA TENUE DU DÉBAT SUR LE
PIPE-LINE DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion de nature urgente. Étant donné les effets directs du pipe-line de la vallée du Mackenzie dans le Nord de l'Alberta, le fait qu'il franchira une partie de ma circonscription et que nous ne pourrions pas tenir ici le débat prévu en août, je propose, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que le débat que le Parlement se propose de tenir ait lieu à un endroit approprié dans le Nord de l'Alberta, de préférence dans le village du Lac-la-Biche.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, MacEachen a dit non.

* * *

RADIO-CANADA

L'OPPORTUNITÉ D'UNE AMENDE HONORABLE DE LA PART DES
MINISTRES AYANT PORTÉ DES ACCUSATIONS DE PARTI-PRIS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande la parole pour proposer une motion qui, je l'espère, sera accepté des députés d'en face, étant donné que ce sont des hommes et des femmes honorables. D'après les conclusions du CRTC, la société Radio-Canada n'est pas coupable de tendances séparatistes. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre ordonne aux ministres qui ont accusé la société Radio-Canada de telles tendances, de faire publiquement amende honorable pour avoir porté des accusations non fondées contre la Société.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paproski: Ouellet a dit non.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE QU'UNE ENQUÊTE SOIT EFFECTUÉE POUR
DÉTERMINER SI UN CANADIEN FRANÇAIS UNILINGUE PEUT
OBTENIR L'AVANCEMENT MÉRITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné l'intention qu'avait manifesté le gouvernement d'établir des unités de langue française au sein de l'administration fédérale et les difficultés rencontrées dans la réalisation de ce projet; étant donné que la Défense, la section de l'aviation en particulier, refuserait systématiquement de parfaire en français la formation de ses recrues, et enfin, étant donné qu'à la suite d'une telle frustration, des Québécois ont l'intention de se retirer ou se sont déjà retirés des cadres militaires, je